SECTEUR 2. EXTENSION DU PARKING ET CRÉATION D'UNE SALLE MUNICIPALE



Superficie :			0,42 hectare
Répartition :			
0%	Habitat	0%	Mixité de fonction
0%	Activité économique	**100%**	**Équipement**
0%	Espace public	0%	Naturel

En lien avec l'attractivité touristique liée à la présence du « Temple » et le développement des activités culturelles et de loisirs, des possibilités de stationnement nouvelles sont à prévoir dans le prolongement du parking existant au sud du centre-bourg. Au sein de cet espace, une nouvelle salle municipale, ainsi que des aménagements légers en lien avec les sports et loisirs peuvent être aménagés.

L'accessibilité piétonne de l'opération par rapport au centre doit être prise en compte dans les aménagements prévus. Une connexion vers l'axe Hent Pont Kariou est à prévoir.

En dehors des accès, les haies répertoriées aux abords du secteur doivent être préservées.

L'urbanisation de la zone peut se faire dans le cadre d'une ou plusieurs opérations, à condition de ne pas compromettre la réalisation de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation du secteur et de la centralité.